



Quels dommages et intérêt demander pour le vol de ma voiture??

Par **Cedric51**, le **22/04/2008** à **14:15**

Bonjour à vous,

Je viens vers vous car on a volé ma voiture le 04 février 2008, le conducteur a été arrêté par la police après qu'il ai emboutis d'autres véhicule et donc détruit la mienne.

Mon véhicule a fini en épave car après l'intervention de l'expert la valeur de remplacement de mon véhicule était de 700 euros, normal car c'était un véhicule de 1992, malgré qu'elle avait 170000km et qu'elle roulait bien, et les frais de remise en état s'élevaient à 8428.78 euros, donc elle est parti en épave.

De plus le jugement de la personne est en mai 2008, il sera jugé pour Vol, conduite en état d'ivresse, refus de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique, conduite sans permis et également dégradation ou détérioration grave d'un bien appartenant à autrui. Donc, pour finir je me suis constitué partie civile pour obtenir des dommages et intérêt car il est hors de question que je laisse passer ça car ce véhicule me servait pour aller travailler et de ce fait j'ai du demander à un collègue pour qu'il puisse m'emmener au travail et même à mon patron de me prêter un véhicule en attendant d'en racheter une autre.

Alors que dois je demander comme dommage et intérêt, car je ne sait pas du tout combien je peut demander????

Merci pour vos réponse et désolé pour le roman.

;)

Par **citoyenalpha**, le **22/04/2008** à **15:48**

Les dommages-intérêts constituent la compensation financière à laquelle peut prétendre une personne qui a subi un préjudice moral ou une atteinte dans son patrimoine ou les deux la fois.

Leur mesure est fonction de la perte subie et du gain manqué (article 1149 du Code civil).

En conséquence vous devez justifier votre demande en dommages et intérêts (ex : valeur remplacement véhicule + coût de remplacement temporaire locomotion + recommandés + déplacements pour l'affaire en cours ...)

Pour le préjudice moral les Tribunaux très rarement indemnisent les victimes directes de ce chef de préjudice. Vous pouvez toutefois toujours en faire la requête.

Restant à votre disposition.

Par **Cedric51**, le **22/04/2008** à **16:48**

avant tout merci pour votre réponse
sinon comment doit justifier tout ça sachant que depuis que je n'ai plus de véhicule je me suis arrangé avec un collègue, qui habite pas loin de chez moi, pour m'emmener?

Merci

Par **yvette1612**, le **23/10/2013** à **22:06**

[fluo]bonjour[/fluo]

on vient de me voler ma voiture encore 2 ans de crédit car elle est de 2011 comment on va me rembourser et dans combien de temps merci de votre reponse